

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication : **2 908 596**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : **06 55017**

51) Int Cl⁸ : **A 01 K 85/18 (2006.01)**

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 21.11.06.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 23.05.08 Bulletin 08/21.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : MORISSEAU JEAN MICHEL — FR.

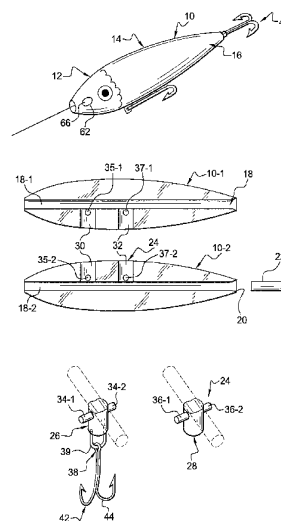
72) Inventeur(s) : MORISSEAU JEAN MICHEL.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : AQUINOV.

54) AGENCEMENT D'UN LEURRE POUR LA PÊCHE, A ACTIONS MULTIPLES.

57) L'objet de l'invention est un leurre pour la pêche prévu pour être rapporté sur un corps de ligne de pêche comprenant lui-même un corps (10) avec une partie avant (12), une partie médiane (14) et une partie arrière (16), des moyens de lestage et un armement, caractérisé en ce qu'il comprend une coiffe qui peut prendre au moins deux positions à 180°, en sorte de permettre une nage en surface dans la première position ou une nage sous la surface dans la seconde position, lors des déplacements dudit leurre lié au corps de ligne.



FR 2 908 596 - A1



AGENCEMENT D'UN LEURRE POUR LA PECHE, A ACTIONS MULTIPLES

La présente invention concerne un leurre pour la pêche, à actions multiples.

L'invention couvre aussi des accessoires et variantes de réalisation.

On connaît le domaine de la pêche des leurres artificiels armés d'hameçons permettant d'engendrer des actions dans l'eau qui suscitent de la part de
5 poissons chasseurs des actions d'attaque et donc la capture par le pêcheur desdits poissons.

Ces leurres sont solidaires d'un fil de pêche lui-même manœuvré en traîne ou par un moulinet monté sur une canne à pêche. L'utilisateur doit ensuite combiner la manœuvre et les mouvements de la canne avec les variations de vitesse
10 d'enroulement pour obtenir la nage optimale du leurre, chacune étant différente. De plus, il faut ensuite tenir compte du milieu dans lequel le leurre est mis en évolution et notamment l'état de surface du milieu. Bien entendu, la spécificité des espèces de poissons conduit à la mise au point de leurres différents mais néanmoins, il est des concepts qui se retrouvent quelles que soient les variétés de
15 poissons et le milieu, eau douce ou eau de mer et pêche exotique.

Le leurre selon la présente invention s'applique à tous poissons chasseurs, plus particulièrement à la pêche en mer et notamment à la pêche au bar, loup ou sea-bass suivant les pays.

De très nombreux paramètres sont à prendre en considération lors de la mise au
20 point d'un leurre pour faire en sorte qu'il soit efficace et induise des prises par ses utilisateurs.

Bien que les mécanismes qui gouvernent les réactions des poissons et des poissons chasseurs en particulier soient encore mal connus, de nombreux

résultats obtenus par observations et essais ont amené les concepteurs à réaliser des leurres qui présentent, par rapport au poisson chasseur, au moins deux fonctions. Ils doivent être :

- attractifs par la perturbation du milieu qu'ils génèrent, et
- 5 - imitateurs de déplacements de poissonnets blessés ou en difficulté par une nage elle-même anormale pour provoquer l'attaque.

De ce fait, une fois attiré, le poisson chasseur doit être sollicité par l'attitude du leurre, ce qui provoque l'attaque du leurre par le poisson chasseur.

On sait aussi que les perturbations du milieu sont surtout du type sonore car la
10 propagation des sons dans l'eau est excellente.

Il existe donc des leurres qui sont équipés de générateurs de bruit tels que des billes de toutes natures disposées dans des logements adaptés. Ces billes peuvent avoir de multiples fonctions d'équilibrage lors du lancer, de modification du centre de gravité par exemple mais en l'occurrence, elles génèrent du bruit.

15 D'autres leurres par contre présentent un effet "popper" c'est-à-dire que les mouvements de l'eau lors des déplacements suffisent à générer des perturbations sonores qui sensibilisent le poisson chasseur et l'attire à la façon du fretin chassé par un matre de prédateurs.

Tout pêcheur a pu constater qu'un corps chutant dans l'eau amène souvent le
20 poisson chasseur en éveil rapidement sur le lieu de la chute.

Le but est aussi d'amener le poisson chasseur qui n'est pas particulièrement en éveil à le devenir sous l'effet du bruit généré.

Un des avantages du bruit généré par le déplacement du leurre, donc uniquement par des mouvements d'eau, est qu'il s'agit de bruits naturels susceptibles de se
25 rapprocher de la réalité. En effet, le bruit métallique de billes ou d'autres moyens mobiles mécaniques a peu de chances d'avoir déjà été enregistré par les poissons chasseurs. Dans ce cas, c'est l'instinct d'agressivité qui est sans doute sollicité.

Une autre source de bruit provient de toutes les façons des vibrations du leurre lorsqu'il se déplace et de celles du corps de ligne, en fil de pêche, auquel il est relié.

Néanmoins, on retient que le leurre suivant la présente invention vise à générer
5 des bruits de façon naturelle par les déplacements du leurre lui-même, sans artifice supplémentaire.

Il existe de nombreux autres problèmes à résoudre et l'un d'entre eux est le positionnement du leurre par rapport à la surface pendant la nage.

En effet, un leurre peut être de surface ou flottant, semi-plongeant c'est-à-dire
10 juste en dessous de la surface, ou plongeant, c'est-à-dire évoluant toujours sous la surface à une profondeur variable.

Par contre, chaque leurre ne peut pas être modifié lors d'une action de pêche, de façon rapide afin de le faire changer de type de nage.

Or, dans certains cas, il serait souhaitable de pouvoir agir rapidement et de
15 présenter aux poissons chasseurs un leurre en surface puis très rapidement après le même leurre mais en nage semi-plongeante.

Durant la nage en surface, il faut que le leurre puisse aussi générer un effet "popper" de qualité.

De plus, les leurres peuvent être tractés, c'est-à-dire disposer d'une attache en
20 nez ou être propulsés, c'est-à-dire disposer d'une attache en queue avec un passage de fil intérieur.

D'autres contraintes concernent l'armement et l'équilibrage de ce type de leurre.

La présente invention se propose de résoudre les problèmes mentionnés ci-avant
25 et d'apporter des perfectionnements aptes à conférer des avantages nouveaux y compris dans la manipulation par l'utilisateur pour le montage sur le corps de ligne, pour favoriser le lancer ou pour modifier certains paramètres, tout ceci

sans perdre aucune des qualités initiales du leurre, notamment son équilibre et sa nage.

L'invention est maintenant décrite en détail selon un mode de réalisation particulier préférentiel et suivant des variantes de réalisation afin de faire ressortir les avantages.

Cette description est illustrée par les dessins annexés qui représentent à travers les différentes figures :

- figure 1 : une vue en perspective du leurre suivant l'invention dans sa version base à nage immédiatement sous la surface,
- 10 - figure 2 : vue éclatée des demi-corps constituant le leurre,
- figure 3 : vue de détail des lests en perspective,
- figure 4 : vue de détail de l'agencement du second module,
- figure 5 : une vue de la coiffe selon l'invention avant montage,
- figure 6 : une vue schématique de la géométrie de la coiffe, en élévation
15 latérale,
- figures 7A et 7B : deux vues des deux positions possibles de la coiffe,
- figure 8 : une vue schématique de la lame d'eau soulevée, et
- figure 9 : une vue de détail d'un hameçon du premier module retenu de façon amovible sur le leurre.

20 Le leurre suivant la présente invention, prévu pour être rapporté sur un corps de ligne, est représenté en perspective dans sa version de base, sans accessoire et dont la nage est sous la surface de l'eau.

Ce leurre comprend un corps 10 avec une partie avant 12, une partie médiane 14 et une partie arrière 16.

25 Dans la version leurre propulsé qui est présentée, il convient de se reporter à la figure 2 qui montre le leurre en position avant assemblage avec deux demi-corps 10-1 et 10-2.

Le matériau utilisé importe peu, les considérations de choix de matériau étant liées à la densité, aux moyens de fabrication, aux usinages possibles, à la résistance à l'eau, aux possibilités de dépose de peinture etc. Ce choix ne modifie pas les caractéristiques structurelles du leurre selon l'invention.

- 5 Dans la suite de la description, le terme "matériau" au sens général sera donc utilisé.

Sur la figure 2, on constate que le leurre comprend suivant son axe longitudinal X-X, un passage 18 ménagé par moitié 18-1 et 18-2 dans chacun des demi-corps. Ce passage 18 est de section cylindrique, avec de préférence une forme évasée à l'extrémité arrière 20 de la partie arrière 16. Pour fixer un ordre d'idée, le diamètre du passage pour des leurres d'une centaine de millimètres de longueur est de l'ordre de 3 mm.

De façon avantageuse, il est possible de disposer une gaine 22 monolithique dans ce passage afin de faciliter la circulation du corps de ligne.

- 15 Le corps 10 porte de moyens de lestage 24 comprenant au moins un lest. Ces moyens de lestage, dans le cas présent, comprennent deux lests 26 et 28 localisés en amont et en aval par rapport au point d'équilibre recherché du corps 10, le sens considéré étant celui du déplacement du leurre.

Ces lests sont représentés en détail sur la figure 3. De façon préférentielle, pour permettre une réalisation industrielle, chaque lest est de forme cylindrique et reçu dans un logement 30 et 32 de forme adaptée.

De plus, perpendiculairement à l'axe longitudinal du leurre et de chaque cylindre constituant chaque lest, il est ménagé des tenons 34-1 et 34-2, 36-1 et 36-2, avantageusement venus de fabrication avec les lests.

- 25 Ces tenons coopèrent avec des trous 35-1, 35-2 ; 37-1, 37-2 de profils conjugués, portés par les deux demi-corps 10-1 et 10-2.

Ainsi, les lests sont immobilisés suivant les différentes directions, perpendiculairement et suivant l'axe longitudinal du leurre ainsi qu'en rotation.

L'un des lests, le lest 26 en l'occurrence, comprend de façon complémentaire des moyens 38 de fixation d'un armement 40.

Ces moyens 38 de fixation comprennent un anneau 39 venu de fabrication avec le lest permettant de conférer à cet ensemble monolithique une grande résistance
5 mécanique pour un faible encombrement.

L'armement 40 se présente pour un premier module 42 sous la forme d'un hameçon 44 simple, double ou triple apte à venir se fixer, si nécessaire avec un anneau brisé intermédiaire, sur l'anneau 39 constituant une partie des moyens 38 de fixation.

10 Ce même armement 40 comprend un second module 46. Ce second module est composé d'un bas de ligne 48 interposé entre le corps de ligne et une tige 50 rigide. Cette tige rigide peut être simplement un fil de pêche de plus gros diamètre mais dans tous les cas plus rigide que le corps de ligne.

Plus particulièrement, cette tige 50 rigide est réalisée dans de la corde à piano
15 et présente une extrémité en forme de boucle 52, équipée d'un hameçon 54 simple, double ou triple. La longueur de la tige 50 rigide est inférieure à la longueur du corps 10 du leurre, pour donner un ordre d'idée, la longueur est comprise entre le lest 26 amont et l'extrémité arrière 20 de la partie arrière 16 dudit leurre.

20 Le détail de l'agencement de ce second module est représenté en détail sur la figure 4.

Avantageusement, on constate que pour monter l'hameçon 54 sur la boucle 52, le mode de réalisation préféré prévoit un anneau brisé 56. On note que la boucle 52 est fermée et de diamètre réduit en sorte de pouvoir pénétrer dans le passage
25 18. A l'inverse, l'anneau brisé 56 est d'un diamètre supérieur pour venir se loger et s'articuler dans la forme évasée de l'extrémité 20 arrière.

Ainsi, l'hameçon 54 est directement lié au corps de ligne par la tige 50 et le bas de ligne 48.

Afin de réaliser le montage de ce second module, il est utile de prévoir un accessoire adapté, sous forme d'une tringle 58 métallique longue, équipée d'un crochet 60. La mise en œuvre est simple : cette tringle est introduite de l'amont vers l'aval en sorte de faire déboucher le crochet 60 à l'arrière ; le bas de ligne est lié au crochet et par retrait de l'accessoire à travers le passage 18, ce bas de ligne traverse le corps 10 du leurre jusqu'à ce que la tige 50 rigide se trouve à l'intérieur de ce passage 18 et que l'anneau brisé 56 vienne en butée dans la forme évasée de l'extrémité 20 arrière ; il n'y a alors plus qu'à fixer l'extrémité libre du bas de ligne sur le corps de ligne après l'avoir retiré du crochet 60 de l'accessoire. L'interposition d'une attache rapide à fonction émerillon peut s'avérer utile bien que non nécessaire.

La partie 12 avant est de forme ogive et porte selon la présente invention des moyens 62 de fixation d'une coiffe 64, visibles sur la figure 5. En l'occurrence, ces moyens de fixation comprennent une protubérance 66 ménagée à la surface de la partie 12 avant en forme d'ogive. La coiffe 64 comprend une interface 68 de jonction qui est de profil conjugué de celui de la partie 12 avant en sorte de pouvoir s'emboîter tel un capuchon sur cette partie 12 avant. L'ajustement entre la coiffe et la partie 12 avant doit être d'une grande précision, avec un emboîtement au plus juste pour assurer une parfaite continuité du corps 10 du leurre.

La coiffe présente sur sa face avant 70 un profil particulier, en cuvette, avec une dissymétrie. Plus précisément, la géométrie est représentée sur la figure 6.

On constate que le plan virtuel de la face avant fait un angle α amont de 60° par rapport à l'axe X-X.

Quant aux rayons R de courbure de la partie en cuvette, ils sont identiques mais les centres C1 et C2 sont décalés. Ils sont détaillés sur cette figure 6.

La coiffe porte également un passage 180 qui vient en continuité du passage 18 ménagé dans le corps 10, avec emboîtement partiel, si nécessaire.

Cette coiffe 64 comprend également une partie des moyens 62 de fixation sous forme de creux 660 de profil conjugué de celui des protubérances 66 en sorte de coopérer par encliquetage.

Ces creux, comme les protubérances, sont disposés de façon parfaitement symétrique, suivant un même diamètre. Ainsi la coiffe peut être disposée dans un sens ou dans l'autre.

Sur les figures 7A et 7B, on constate, grâce à l'agencement et à la symétrie, que la coiffe peut être montée avec la partie proéminente au-dessus ou au-dessous.

Le montage s'effectue par retrait du bas de ligne du corps de ligne, l'attache rapide prévue pouvant rendre l'opération encore plus rapide. L'utilisateur enfle la coiffe sur le bas de ligne et remonte le bas de ligne sur le corps de ligne.

L'utilisateur positionne la coiffe dans un sens ou dans l'autre et l'encliquette pour qu'elle subsiste dans la position choisie. En cas de changement, il suffit pour l'utilisateur de désencliqueter la coiffe de la faire tourner autour du bas de ligne, sans rien démonter, et de réencliqueter ladite coiffe dans la position à 180°.

Ainsi, si la coiffe est avec la partie proéminente vers le dessus, le leurre, lors de la propulsion va présenter un comportement de leurre de surface, avec un effet "popper". La partie frontale de la coiffe va soulever une lame d'eau en forme d'ailes de papillon, avec un profil fermé et arrondi sur l'avant, schématiquement montré sur la figure 8.

Si la coiffe est tournée à 180°, la partie proéminente se trouve dessous et pénètre dans l'eau à la façon d'une bavette et provoque la pénétration du leurre au cours des déplacements sous les effets de propulsion.

Dans un mode de réalisation, la nature et la densité du leurre sont telles qu'il est flottant et dès que la propulsion cesse, le leurre remonte en surface.

On note que l'équilibre du leurre est conservé à l'arrêt, quelle que soit la position de la coiffe. L'ajustement de l'emboîtement de la coiffe et sa géométrie sont

tels que l'équilibre ne se trouve pas modifié, seule la flottabilité est légèrement augmentée, sans préjudice sur le comportement du leurre en action.

A l'inverse, la densité du leurre peut être supérieure à celle de l'eau, le rendant coulant. De ce fait, le leurre avec sa partie proéminente sur le dessus remonte en surface dès qu'il y a traction ou propulsion du leurre et lorsque la partie proéminente est orientée vers le bas, le leurre nage plus en profondeur qu'un leurre flottant.

Le choix d'un "flottant" ou d'un "coulant" reste au pêcheur, en fonction des lieux et des modes d'action.

10 Le matériau utilisé par la coiffe peut être, de façon préférentielle, transparente en sorte de ne pas masquer les couleurs, les yeux et tout autre décor spécifique. Suivant un perfectionnement du leurre selon la présente invention, il est possible de modifier le lest aval 28 pour lui adjoindre des moyens 71 de fixation de l'hameçon du premier module en l'occurrence un ergot 72, en saillie sous le
15 leurre, dans le prolongement de l'anneau 39 des moyens de fixation 38. Cet ergot est avantageusement venu de fabrication avec le lest qui le porte, en forme de lame.

Cet ergot est apte à retenir un hameçon du type double ou triple. En effet, de tels hameçons sont réalisés et commercialisés avec des hampes uniquement
20 repliées et élastiquement jointives si bien que l'hameçon peut se positionner autour de l'ergot comme montré sur la figure 9. Dans ce cas, on note que l'anneau brisé est inutile et que le montage ou démontage est extrêmement facile.

Dans le cas d'un hameçon double, les deux hampes se positionnent de chaque
25 côté. Dans le cas d'un hameçon triple, deux des hampes sont nécessairement soudées mais la troisième est libre par rapport aux deux premières, ce qui permet le même agencement, la troisième pointe se positionne dessous, dans le plan vertical médian.

Pour un agencement avec un hameçon simple, l'ergot comprend deux ergots en forme de lames, parallèles, aptes à immobiliser la hampe unique dans le passage qu'il constitue. C'est l'inverse du montage pour les hameçons multiples. Dans le premier cas, ce sont les hampes qui s'immobilisent de façon amovible autour de l'ergot et l'enserrent et dans le cas d'un hameçon simple, ce sont les ergots qui immobilisent de façon amovible la hampe unique de l'hameçon.

Ainsi maintenu, l'hameçon limite la traînée lors du lancer favorisant la distance de jet et pendant la nage, l'hameçon du premier module de l'armement, en position ventrale, ne provoque pas de perturbations de la nage.

On note néanmoins qu'il n'y a aucune perte d'action car l'hameçon reste en position de prise et la rétention est extrêmement limitée par rapport à la force de traction lors de l'attaque d'un poisson chasseur. On peut même penser qu'il y a une amélioration car l'hameçon est pré-positionné pour un accrochage avec un léger effort de réaction qui amorce l'action de la pointe et la pénétration de l'ardillon.

Dans le mode de réalisation qui vient d'être présenté, la forme du corps du leurre peut être modifiée, plus ou moins trapue, en fonction de la vitesse de nage attendue.

La description qui vient d'être faite pour le montage de la coiffe a été effectuée sur la base d'un leurre propulsé mais cet agencement est directement transposable à un leurre tracté, c'est-à-dire lié directement à la partie avant. Dans ce cas, le corps n'est plus monté coulissant et l'hameçon arrière n'est plus en relation directe avec le corps de ligne.

Les autres caractéristiques sont totalement adaptables.

Les dimensions sont bien sûr à adapter aux types de poissons recherchés mais on peut citer pour la pêche du bar des dimensions de 85, 100 et 115 mm pour des poids de 15, 20 et 25 g environ, hors armement.

Selon des perfectionnements ou des variantes, on peut recourir à d'autres moyens mécaniques pour rapporter la coiffe et notamment un tube pénétrant dans le passage 18 et des rainures évitant la rotation intempestive tout en autorisant un montage dans deux positions à 180°. De même, pour éviter de
5 retirer le bas de ligne du corps de ligne, la coiffe peut-être fendue longitudinalement, préférentiellement en chicane, afin de permettre le passage du fil et d'interdire tout dégagement non souhaité lors de l'utilisation.

La coiffe peut être fixée sur le corps 10 et montée pivotante pour permettre une rotation mais une immobilisation dans chacune des deux positions à 180°.

10 Selon une variante de l'invention, le passage 180 de la coiffe peut être de forme conique afin de permettre un positionnement plus large du point de traction et donc de conférer des mouvements différents au leurre suivant les mouvements de traction imprimés et suivant le moment où ils sont imprimés. En effet, l'utilisateur s'aperçoit que si la cadence est rapide le leurre n'a pas encore
15 terminé le mouvement précédent qui lui avait été imprimé qu'il reçoit une traction dans un sens différent. Les composantes des efforts de traction peuvent donc varier dans de fortes proportions. Les paramètres de vitesse de répétition des tractions, la puissance des efforts de traction, les orientations données, l'inclinaison du fil de traction donc la tenue de la canne et la distance à
20 laquelle se trouve le leurre comme la nature du fil utilisé provoquent autant de variantes de maniement.

Pour obtenir les effets recherchés et une maîtrise pour permettre de conférer le mouvement voulu au moment voulu, il faut impérativement que le leurre soit parfaitement équilibré avec un comportement sain, ce que le leurre selon
25 l'invention réunit.

Le leurre selon l'invention peut aussi être réalisé en plusieurs tronçons reliés entre eux, notamment pour les leurres de grandes dimensions. Dans ce cas,

certains tronçons peuvent comprendre un lest. Il s'agit dans ce cas seulement de modalités de fabrication, sans remise en cause de l'agencement.

La forme des lests qui a été indiquée dans la présente description peut subir des modifications sans porter atteinte aux caractéristiques de l'invention. En effet,
5 les lests peuvent être non cylindriques, par exemple sous forme de lames. Les moyens de fixation ou de rétention des leurres dans leurs logements peuvent également être à encliquetage avec des ergots ou comportant un vissage.

La forme elle-même du corps a été donnée à titre indicatif dans la description et les dessins associés mais la forme peut être travaillée pour être plus filiforme,
10 plus navigante, plus poissonéiforme.

REVENDICATIONS

1. Leurre pour la pêche prévu pour être rapporté sur un corps de ligne de pêche, comprenant lui-même un corps (10) avec une partie avant (12), une partie médiane (14) et une partie arrière (16), des moyens (24) de lestage et un armement (40), caractérisé en ce qu'il comprend une coiffe (64) qui peut
5 prendre au moins deux positions à 180°, en sorte de permettre une nage en surface dans la première position ou une nage sous la surface dans la seconde position, lors des déplacements dudit leurre lié au corps de ligne.

2. Leurre pour la pêche selon la revendication 1, caractérisé en ce que la coiffe (64) est amovible et porte des moyens (62) de fixation de ladite coiffe
10 sur le corps (10), dans chacune des deux positions.

3. Leurre pour la pêche selon la revendication 1, caractérisé en ce que la coiffe (64) est lié au corps (10) et montée pivotante pour permettre une rotation et une immobilisation dans chacune des deux positions à 180°.

4. Leurre pour la pêche selon la revendication 1, 2 ou 3, caractérisé en ce
15 que la coiffe (64) comprend sur sa face avant (70) un profil en cuvette, avec une dissymétrie, le plan virtuel de la face avant faisant un angle α par rapport à l'axe longitudinal X-X du leurre.

5. Leurre pour la pêche selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la coiffe (64) est transparente.

20 6. Leurre pour la pêche selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la coiffe (64) présente une forme de cuvette.

7. Leurre pour la pêche selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens (24) de lestage comprennent au moins deux lests (26, 28) dont l'un (26) au moins porte des moyens (38) de
25 fixation d'un armement (40).

8. Leurre pour la pêche selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que, dans le cas d'un leurre propulsé, il comprend un passage (18) longitudinal, débouchant, prévu pour laisser passer le corps de ligne.

5 9. Leurre pour la pêche selon la revendication 8, caractérisé en ce que l'armement (40) comprend un premier module (42) sous la forme d'un hameçon (44) simple, double ou triple apte à venir se fixer sur les moyens (38) de fixation et un second module (46), composé d'un bas de ligne (48), d'une tige (50) rigide avec une extrémité en forme de boucle (52), équipée d'un hameçon (54) simple,
10 double ou triple, la longueur de la tige (50) rigide étant inférieure à la longueur du corps (10) du leurre.

10. Leurre pour la pêche selon la revendication 9, caractérisé en ce que le passage (18) ménagé dans le corps (10) comporte une forme évasée à son extrémité (20) arrière, cette forme recevant de façon articulée un anneau brisé
15 (56) interposé entre la boucle (52) et l'hameçon (54).

11. Accessoire pour la mise en place du second module (46) selon la revendication 10, caractérisé en ce qu'il comprend une tringle (58) métallique longue, équipée d'un crochet (60), prévue pour être introduite de l'amont vers l'aval à l'intérieur du passage (18) en sorte de faire déboucher ledit crochet
20 (60) à l'arrière du leurre et de permettre une liaison du bas de ligne (48) sur le crochet et de permettre, par retrait de cette même tige, le déplacement du bas de ligne (48) à travers le corps (10) du leurre jusqu'à ce que l'anneau brisé (56) vienne en butée dans la forme évasée de l'extrémité (20) arrière.

12. Leurre pour la pêche selon l'une quelconque des revendications précédentes 1 à 10, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens (71) de fixation
25 de l'hameçon du premier module, sous forme d'au moins un ergot (72), en saillie sous le leurre, dans le prolongement des moyens de fixation (38).

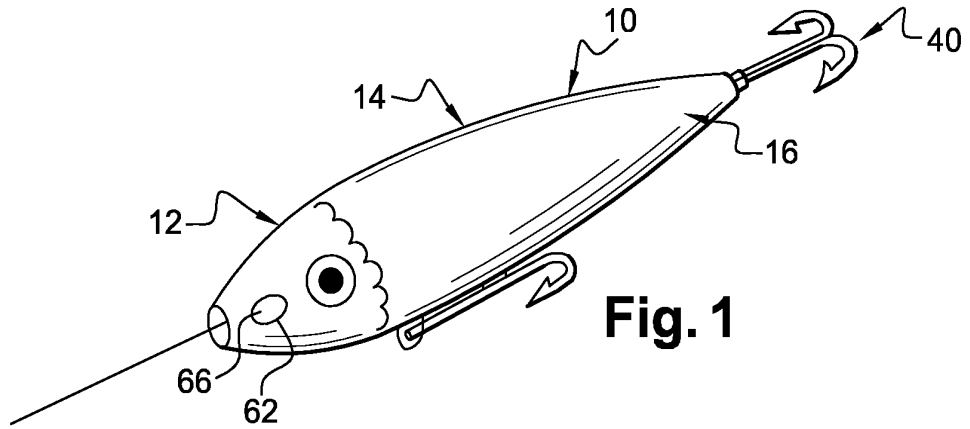


Fig. 1

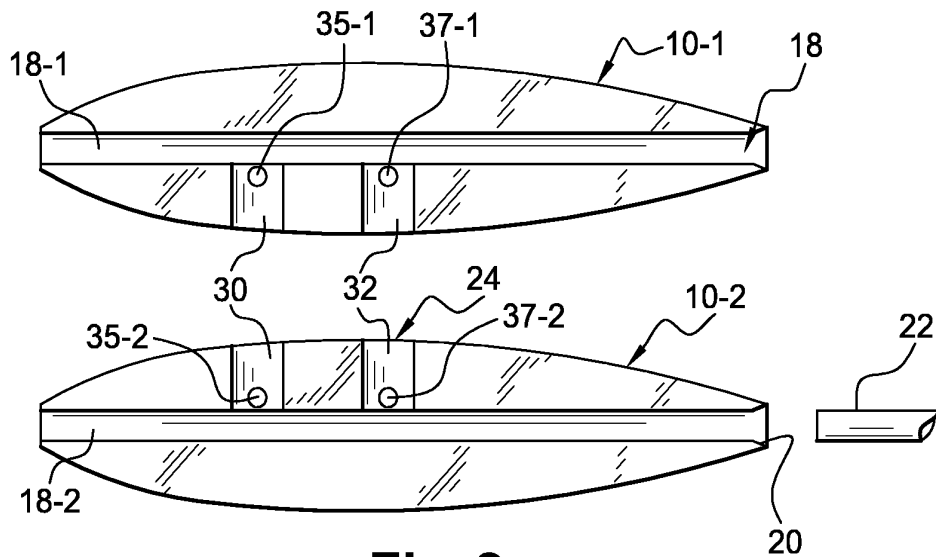


Fig. 2

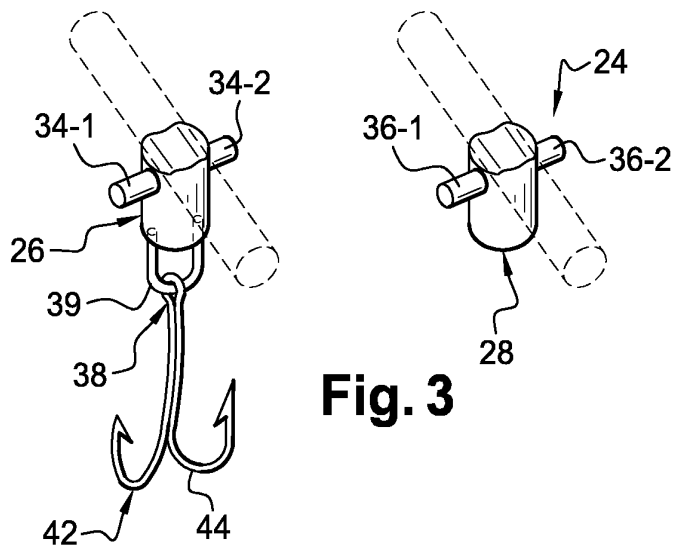


Fig. 3

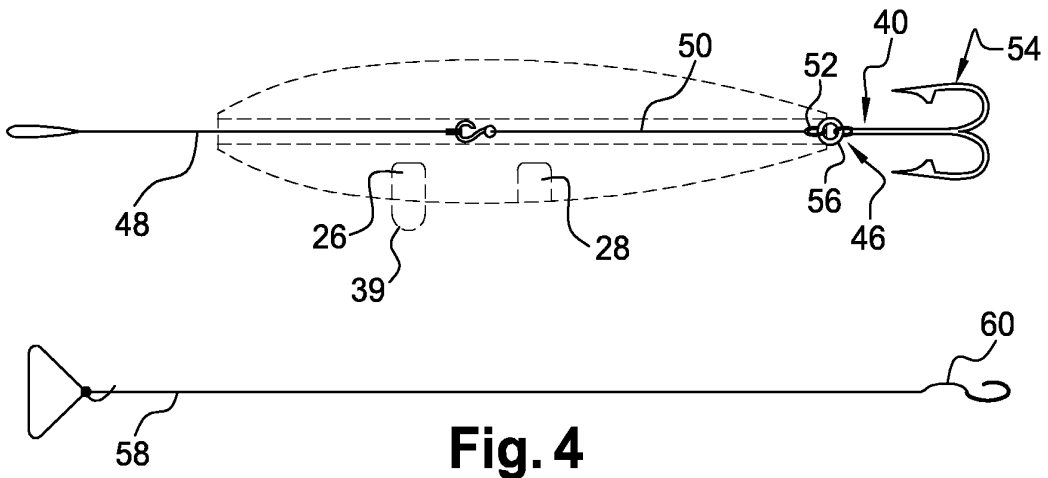


Fig. 4

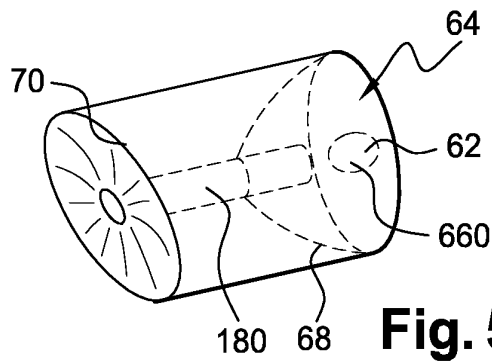


Fig. 5

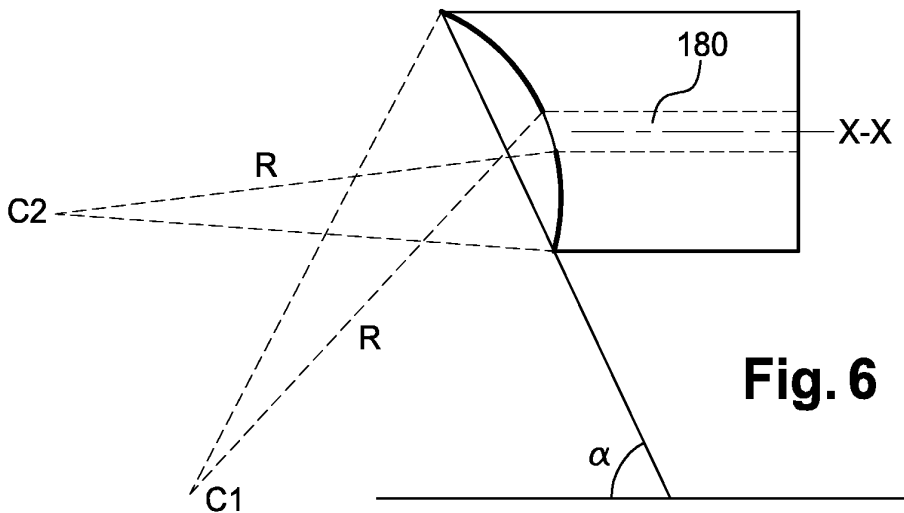


Fig. 6

3 / 3

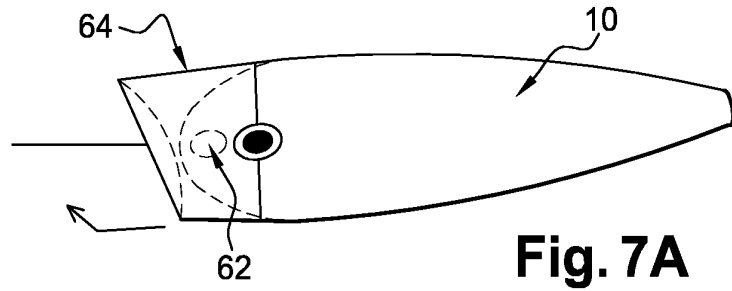


Fig. 7A

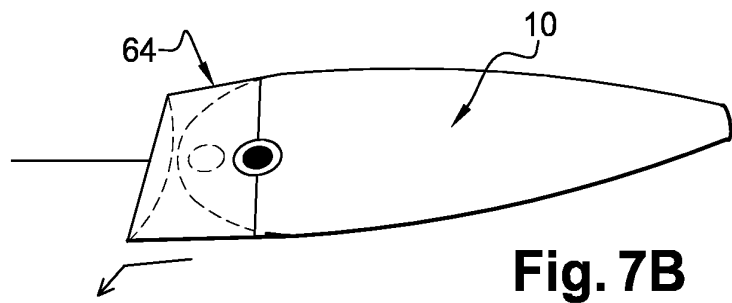


Fig. 7B

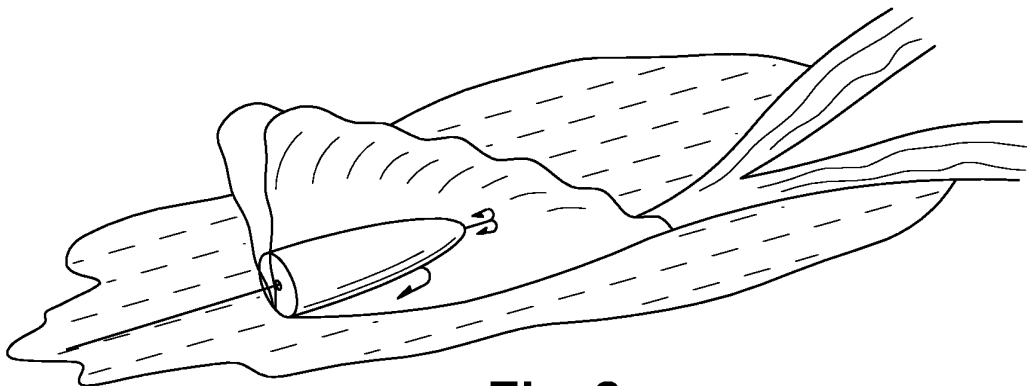


Fig. 8

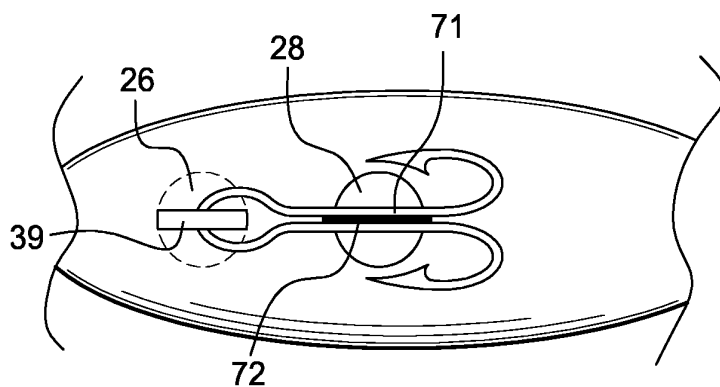


Fig. 9